



Autorité
de la concurrence

GUN JUMPING

*Les limites à ne
pas franchir*

Jeudi 23 mars 2017

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

2 Avenue de l'Observatoire

75006 Paris

(RER B Luxembourg)

Cette conférence est l'occasion de revenir sur la décision SFR/NUMERICABLE qui a sanctionné la réalisation anticipée de deux opérations de concentration.

L'objectif est de dialoguer avec les différents acteurs impliqués dans des opérations de concentration et d'essayer de tirer de ce précédent des enseignements, afin d'aider les entreprises à identifier les critères leur permettant d'apprécier où se situe la ligne jaune et de guider leur comportement pendant la période de contrôle d'une concentration.

Inscription par mail :

rendez-vous@autoritedelaconcurrence.fr

*(Merci de mentionner votre fonction
et vos coordonnées)*

Réponse souhaitée

avant le 20 mars 2017

LES INTERVENANTS

Marcus Billam

*Avocat spécialiste des fusions & acquisitions,
associé du cabinet Darrois Villey
Maillot Brochier*

Antonio Gomes

Chef de la division concurrence à l'OCDE

Alexandre Menais

*Vice-président exécutif
Directeur fusions & acquisitions
et du développement du groupe Atos*

Sébastien Veil

*Directeur de la société d'investissement
Advent International*

Antoine Winckler

*Avocat spécialiste du droit de la concurrence,
associé du cabinet Cleary Gottlieb Steen
& Hamilton LLP*

Modérateur : Thierry Dahan

*Vice-président de l'Autorité
de la concurrence*

LE PROGRAMME



8h45 Accueil des participants (petit-déjeuner)

9h00 Ouverture par **Isabelle de Silva**, Présidente de l'Autorité de la concurrence

9h15

Présentation de l'affaire SFR/NUMERICABLE par **Umberto Berkani**,
Rapporteur général adjoint de l'Autorité de la concurrence
et **Gaëlle Huerre**, Rapporteuse auprès de l'Autorité de la concurrence

10h00

DEBATS DE LA TABLE-RONDE

Quelles sont les clauses à éviter dans les protocoles d'accords ?

*De quels échanges d'informations faut-il s'abstenir ? Quelles modalités
sont à privilégier ?*

*Quelles sont les bonnes pratiques dans l'anticipation de la future
intégration des entreprises ?*

12h15 Dialogue avec la salle

12h30 Cocktail apéritif